

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 AVRIL 2023**  
**De la commune d'Orvillers-Sorel**

**Séance du 3 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis CORMIER, le Maire.

**Présents** : MM. Francis CORMIER, Jérôme GOSSET, Sylvain SNOECK, Claude MOREL  
 Christophe MAFILLE, Patrick ONIMUS

**Mmes** Marie DUCHEMIN, Marine FENAILLE, Julie LOFFROY, Francine WELLHÖFER, Christelle MOREL

**Absents excusés** : MM. Mathieu HUILLE, Jean-Marie MACLET

**Absent excusé ayant donné pouvoir** : M. Sébastien CREUZE (pouvoir à Jérôme GOSSET)  
 Mme Catherine BASTIEN (pouvoir à Julie LOFFROY)

M. Patrick ONIMUS a été nommé secrétaire de séance.

**Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2023**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 22 mars 2023 à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire invite les membres présents à le signer.

**Délibération : Affectation du résultat 2022 (Mairie)**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,  
 Considérant les opérations régulières,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,  
 Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<b><u>SECTION</u></b>	<b>Résultat CA 2021</b>	<b>Virement à la SI</b>	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>Reste à Réaliser</b>	<b>Résultat</b>	
					<b>Cumulé</b>	<b>Corrigé des RAR</b>
<b>INVEST</b>	<b>20 513.25 €</b>		<b>187 952.02 €</b>	<b>D -80 525.48 €</b> <b>R +7 800 €</b>	<b>208 465.27 €</b>	<b>135 739.79 €</b>
<b>FONCT</b>	<b>188 559.60 €</b>	<b>-114 154.19 €</b>	<b>89 889.47 €</b>		<b>164 294.88 €</b>	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'excédent d'investissement est reporté en solde d'exécution, compte 001.

Décide d'affecter, compte tenu des investissements prévus en 2023 ce résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022</b>	<b><u>164 294.88 €</u></b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>0 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	<b>50 000 €</b> <b>114 294.88 €</b>

### **Délibération : Affectation du résultat 2022 (Budget annexe - SDEP)**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,  
 Considérant les opérations régulières,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,  
 Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<u>SECTION</u>	Résultat CA 2021	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2022	Reste à Réaliser	Résultat	
					Cumulé	Corrigé des RAR
INVEST	37 617.80 €		5 826.66 €	D - 3 000 € R + 0 €	43 444.46 €	40 444.46 €
FONCT	86 885.61 €	0 €	-12 624.82 €		74 260.79 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'excédent d'investissement est reporté en solde d'exécution, compte 001.

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022</b>	<b><u>74 260.79 €</u></b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>0 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1064) Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	<b>0 €</b> <b>74 260.79 €</b>

### **Délibération : Vote des taux d'imposition pour l'année 2023**

Monsieur le Maire précise et propose de maintenir les taxes, les bases ayant été augmentées de 7.1 % par l'état, il apparaît raisonnable de ne pas augmenter l'imposition, la période d'inflation impacte suffisamment les ménages.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,  
 Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,  
 Considérant la nécessité de voter chaque année les taux de contributions directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### **DÉCIDE :**

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36,26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 31,72 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 12,37 %

- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,78 %

de charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

### **Délibération : Vote du Budget Primitif 2023 (Mairie)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la commune qui s'établi comme suit :

<b><u>Dépenses et recettes de fonctionnement</u></b> :	512 359.88 €
<b><u>Dépenses et recettes d'investissement</u></b> :	484 888.71 €

### **Délibération : Vote du Budget Primitif 2023 (Budget annexe - SDEP)**

Monsieur le Maire explique la nécessité de poursuivre les travaux sur nos réseaux (branchements plombs et compteurs sur rue) ceci afin d'éviter les fuites d'eau. Rappelle l'arrêté préfectoral de l'Oise du 22 mars 2023 nous plaçant en alerte renforcée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du SDEP qui s'établi comme suit :

<b><u>Dépenses et recettes d'exploitation</u></b> :	143 718.66 €
<b><u>Dépenses et recettes d'investissement</u></b> :	51 573.26 €

### **Délibération : Participation financière dans le cadre du secours d'urgence – Mme GUICHARD Patricia**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présents qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière suite à la révision du loyer de Mme GUICHARD Patricia. En effet, Mme GUICHARD rencontre des difficultés financières liées à l'inflation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge l'augmentation de son loyer à hauteur de 22.49 € par mois. Ce montant sera affecté mensuellement à la commune à compter du mois de mai 2023 et pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 31 octobre 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Approuve** cette participation financière

**Dit** que les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2023

**Mandate** Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

### **Questions diverses / Information du Maire**

#### **Présentation du projet de modification du RIFSEEP avant passage en CST**

Nous avons mis en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Professionnel) en 2019, il est nécessaire de revoir les enveloppes globales par cadre d'emploi et propose aux membres du Conseil de présenter un projet de délibération au CST (Comité Social Territorial) du CDG de l'Oise. Les membres acceptent ce projet et mandatent Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

#### **Présentation du courrier de Mme Agnès BASTIEN adressé à M. le Maire et au Conseil Municipal**

Suite à la demande de Mme BASTIEN Agnès concernant la collecte des déchets verts, Monsieur le Maire donne quelques explications.

A ce jour la Communauté de Communes du Pays des Sources ayant la compétence « collecte des ordures ménagères » supporte les frais soit 2 000 000 € (86 € par habitant) et cela sans prélever la taxe OM auprès des habitants.

Cette collecte concerne les ordures ménagères, le tri sélectif, le verre et à compter de janvier 2024 la mise à disposition de composteur (sous certaines conditions) pour les déchets fermentescibles (à l'exception des déchets verts qui devront toujours être déposés en déchetterie)

A l'échelon communal il faut savoir qu'il n'est plus possible de brûler aux trois sables et que chacun doit s'orienter vers la déchetterie de Ressons-sur-Matz ou Lassigny, à ce jour il n'est pas envisagé de prendre en charge cette prestation ceci pour éviter une charge financière supplémentaire à nos habitants.

#### Présentation du projet d'extension et d'aménagement de la salle de sport

Monsieur le Maire présente les plans réalisés par Mme PIGNON Amélie, architecte d'intérieur, qui a créé son activité sur notre village. Nous allons faire chiffrer ce projet afin de savoir si nous pouvons y donner suite. Il faudra toutefois s'assurer que la charpente de la salle puisse supporter la mise en place de panneaux de basket amovibles.

#### Epicierie solidaire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil une collecte de denrées alimentaires au profit de l'épicerie solidaire d'Orvillers-Sorel, celle-ci se déroulera du 20 avril au 02 mai inclus, le dépôt se fera en Mairie aux heures de permanences. Les membres du Conseil approuvent cette idée.

#### Opération 1 million d'arbres

Après avoir consulté le conservatoire national d'Amiens, Monsieur le Maire présente les différentes espèces d'arbres que nous pouvons planter sur le terrain communal « perte d'eau ». Nous avons fait le choix de privilégier des hauteurs différentes, les arbres de plus grandes hauteurs seront placés en 2<sup>ème</sup> rideau, ces travaux s'effectueront à l'automne, période plus propice et nous ferons en sorte d'y associer les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et annonce la levée de la séance à 22h58.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Anne MOENS, habitante du village présente à cette réunion.

Marie-Anne MOENS : pourquoi des arbres ont été coupés et notamment à proximité de la perte d'eau ?

Réponse de Monsieur le Maire : Les arbres abattus sont la propriété du Département ou appartenant à des particuliers. Ceux-ci rentrant dans le cadre d'un programme d'entretien car nombreux étaient malades.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté 6 délibérations.

Le secrétaire de séance,  
M. Patrick ONIMUS

Le Maire,  
M. Francis CORMIER

Signatures pour approbation du Procès-verbal : 03/04/2023

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
CORMIER Francis	
MOREL Claude	
GOSSET Jérôme	
HUILLE Mathieu	Absent excusé
MACLET Jean-Marie	
MAFILLE Christophe	
CREUZE Sébastien	Pouvoir à Jérôme GOSSET
WELLHÖFER Francine	
BASTIEN Catherine	Pouvoir à Julie LOFFROY
LOFFROY Julie	
DUCHEMIN Marie	
FENAILLE Marine	
ONIMUS Patrick	
SNOECK Sylvain	
MOREL Christelle	